

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/Agenda/1064
5 septembre 1963
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA 1064^{ème} SEANCE DU CONSEIL DE SECURITE

Qui se tiendra dans la salle du Conseil de sécurité, au Siège, à New York,
le lundi 9 septembre 1963, à 10 h 30.

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité, le 2 août 1963, par les représentants du Ghana, de la Guinée, du Maroc et de la République arabe unie (S/5382), et lettre adressée au Président du Conseil de sécurité, le 30 août 1963, par le Chargé d'affaires de la Mission permanente du Congo (Brazzaville) au nom des représentants de l'Algérie, du Burundi, du Cameroun, du Congo (Brazzaville), du Congo (Léopoldville), de la Côte-d'Ivoire, du Dahomey, de l'Ethiopie, du Gabon, de la Haute-Volta, du Libéria, de la Libye, de Madagascar, du Mali, de la Mauritanie, du Niger, de la Nigéria, de l'Ouganda, de la République centrafricaine, du Rwanda, du Sénégal, du Sierra Leone, de la Somalie, du Soudan, du Tanganyika, du Tchad, du Togo et de la Tunisie (S/5409).